



Mission de contact de l'UIHJ en Croatie des 10 au 13 juillet 2006

Avec l'aide de l'ambassade de France à Zagreb, une délégation de l'UIHJ menée par son président, Jacques Isnard, s'est rendue dans la capitale croate des 10 au 13 juillet 2006 et a noué des contacts avec de hauts représentants du ministère de la Justice, de la magistrature et de l'Université.

Une mission rendue possible grâce à l'ambassade de France en Croatie

La Croatie est à une étape importante de son histoire. Elle espère rejoindre dans les prochaines années l'Union européenne, après la Bulgarie et la Roumanie. De nombreuses réformes sont actuellement en cours. Une délégation permanente de la Commission européenne est en poste à Zagreb pour assister le pays dans les réformes et pour suivre le cahier des charges – très volumineux – que doit remplir la Croatie en terme de critères d'adhésion. La Commission a les yeux rivés sur le volet « justice » qui est considéré comme primordial. Il n'existe actuellement pas d'huissiers de justice en Croatie. Les exécutions sont réalisées sous le contrôle direct du juge. Un rapport sur le retard des dossiers devant les juridictions croates a été établi au printemps 2006 par Mme Lisa Lou Wipf, issue de la promotion de l'École nationale de la magistrature française, dans le cadre du stage extérieur à l'Institution judiciaire effectué à l'ambassade de France à Zagreb. Ce rapport fait état d'un nombre inquiétant de dossiers en retard devant les juridictions du pays. Ce retard a atteint le niveau record de plus de 1,4 million en 2004. Presque la moitié des dossiers concernent l'exécution. Et ce nombre est en constante augmentation...

Dans ce contexte, l'UIHJ a décidé d'envoyer une mission d'information et de contact en Croatie. Grâce à l'efficacité et le soutien de l'ambassade de France en Croatie, un programme de rencontre avec les plus hautes autorités (ministère de la Justice, magistrats, professeur de droit) a pu rapidement être mis en place.

La délégation de l'UIHJ était dirigée par son président, Jacques Isnard, et comprenait Francis Guépin,

membre du bureau exécutif, et Mathieu Chardon, 1er secrétaire.

Le but que s'était fixé la délégation était une première prise de contact en vue de préparer une conférence internationale d'information et esquisser les prémisses d'une coopération. Cette mission a été accomplie au-delà de toutes espérances.

Des hauts magistrats en faveur de la mise en place d'un corps d'huissiers de justice indépendants

Au cours d'une réunion à l'ambassade de France avec monsieur l'ambassadeur François Saint-Paul, le point de la situation a été fait avec Michel Iogna-Prat, magistrat, conseiller résident jumelage et Caroline Socié, attachée de coopération européenne et administrative. Jacques Isnard a chaleureusement remercié M. l'ambassadeur pour avoir personnellement veillé à la bonne mise en œuvre de la mission. Le président de l'UIHJ a indiqué que les contacts ainsi pris au plus haut niveau permettraient à l'UIHJ de gagner un temps précieux dans la mise en place d'une coopération entre notre organisation et les autorités croates.

Le premier rendez-vous avait été fixé par le président de la Cour suprême, Branko Hravtin, dans les superbes locaux de cette institution. La délégation de l'UIHJ était accompagnée de M. Philippe Dorcet, magistrat de liaison français en Croatie et dans la région sud est de l'Europe, et de Mlle Socié.

Au cours des premiers échanges, le président Isnard a remercié M. Hravtin de l'illustre honneur qu'il faisait à l'UIHJ de la recevoir. Il s'est rapidement avéré que le président de la Cour suprême connaissait autant le dossier « huissier de justice » que notre organisation, ainsi qu'en témoignaient les

divers documents présents sur place. M. Hravtin a qualifié de « très opportune » la visite de l'UIHJ en Croatie.

Jacques Isnard a évoqué la recommandation Rec(2003)17 du 9 septembre 2003 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur l'exécution, adoptée naturellement par la Croatie. Le président de l'UIHJ a également rappelé que 17 des 25 pays membres de l'Union européenne exercent aujourd'hui sous une forme libérale et que des pays comme l'Allemagne se dirigeaient inexorablement vers cette forme d'exercice.

M. Hravtin a précisé qu'il considérait que la justice est rendue, non pas avec le jugement, mais lorsque la décision est exécutée. « *Je dis toujours qu'il faut mettre en œuvre les normes européennes. Cela serait une bonne chose d'instaurer une profession indépendante et professionnelle, exerçant une certaine influence. Nous allons certainement poursuivre dans cette voie. Votre expérience sera très précieuse et c'est avec grand plaisir et un grand intérêt que je vous écoute* » a déclaré le président de la Cour suprême, résolument sur la même longueur d'ondes que la délégation de l'UIHJ.

Le président Isnard s'est déclaré confiant pour l'avenir en annonçant qu'il souhaitait que la Croatie adhère rapidement à l'UIHJ. Le président de la Cour suprême a immédiatement adhéré à cet effet d'annonce. « *Cela va certainement se produire. Si cela s'est déjà produit avec les autres Etats membres, il n'y a aucune raison que cela ne se produise pas avec la Croatie* » nous a-t-il confié.

Après cet premier rendez-vous prometteur, la délégation, toujours accompagnée de M. Dorcet et Mlle Socié, s'est rendue au siège de la cour d'appel de



Mme Snježana Babić, secrétaire d'Etat (State Secretary) & Jacques Isnard



M. Branko Hrvatin, président de la Cour suprême de Croatie, president of the Supreme Court of Croatia

Zagreb, où elle a pu longuement s'entretenir avec M. Duro Sessa, juge, président de l'Association des juges croates.

Dans sa présentation générale, Jacques Isnard a déclaré que l'UIH entend des démarches auprès des pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne, dans le but de travailler dans la perspective de la création d'un corps d'huissiers de justice européens. « Notre but n'est pas de donner des orientations précises mais de donner des indications pour exposer ce qu'est le contexte international, chaque pays étant libre de choisir le système qui lui convient. Nous voudrions associer la Croatie au développement des réflexions que nous menons pour la mise en place d'une justice plus efficace » a confié le président Isnard.

Francis Guépin a ensuite présenté les grandes lignes de la profession d'huissier de justice telle qu'elle existe aujourd'hui dans une grande partie de l'Union européenne ainsi qu'en Bulgarie et en Roumanie, notamment au travers du modèle français. A l'instar de M. Hrvatin, M. Sessa est apparu comme connaissant parfaitement le dossier, à la grande satisfaction de la délégation

de l'UIH. Il s'est prononcé en faveur de la création d'un corps d'huissier de justice indépendant. « Personnellement, je suis partisan de cette idée de décharger la justice croate et les juridictions croates de ce qui ne relève pas de l'œuvre du juge, notamment l'exécution des décisions de justice », a-t-il indiqué.

Un pont académique entre la Croatie, le Conseil de l'Europe et l'UIH

Le troisième rendez-vous de la mission de l'UIH s'est tenu à l'ambassade de France, toujours avec l'assistance efficace de Mlle Socié. Alan Uzelac est bien connu de l'UIH. Professeur de droit à l'Université de Zagreb, il est également membre de la Commission pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe. A ce titre, il a participé à l'élaboration de la fameuse recommandation Rec (2003)17 sur l'exécution. Il participe également à des missions d'expertise pour le Conseil de l'Europe, plusieurs d'entre elles ayant d'ailleurs été accomplies avec Mathieu Chardon. Le professeur Uzelac était également intervenu fin 2002, à la Sorbonne (Paris, France), dans le cadre des

Alan Uzelac, professeur de droit à la Faculté de droit de Zagreb, Professor at Law at the Law Faculty of Zagreb



La Croatie à l'heure de l'Union européenne
Croatia at the time of the European Union



De droite à gauche
From right to left:
Francis Guépin,
François Saint-Paul,
Jacques Isnard,
Mathieu Chardon



Rencontres européennes de procédures organisées par l'École nationale de procédure française. C'étaient donc davantage de chaleureuses retrouvailles qu'une simple prise de contact à laquelle les participants furent conviés. Néanmoins, le sujet de l'efficacité de la justice en Croatie, la réduction du stock des affaires en cours devant les juridictions et l'exécution des décisions de justice ont rapidement orienté les débats vers des sujets plus graves. Le professeur Uzelac a regretté l'absence générale de connaissances concernant l'exécution des décisions de justice en Croatie. « *Il y a une méconnaissance des options et des modèles existants* » a-t-il indiqué. Il a ensuite insisté sur le rôle modèle de l'huissier de justice français : « *Tout ce qui peut nous aider à rendre l'exécution plus efficace sera d'une grande aide. Je pense que nous avons beaucoup de choses à apprendre du modèle français. Ce modèle a été largement repris dans l'Union européenne. Peu de gens savent ici que l'huissier de justice issu du moule français est honorable et bien rémunéré, qu'il est un professionnel très bien formé, compétent et très respecté, comme les magistrats ou les avocats. Ce modèle devrait être porté à l'ordre du jour, avec d'autres modèles, afin de prendre une décision* ».

Pour sa part, le président Isnard a indiqué qu'il comprenait parfaitement qu'il y ait des réserves sur l'absorption dans un pays d'une profession qui n'existe pas. « *Pour autant, a-t-il poursuivi, l'avantage de notre organisation est celle d'embrasser une large vue. Dans l'Union européenne, sur 25 pays, 17 ont adopté le système libéral. Il n'y a aucun cas où un pays soit revenu en arrière. En Bulgarie et en Roumanie, le système libéral a déjà été mis en place. Chaque pays a aménagé le système libéral issu du modèle français. Ce système était là le premier, mais il n'a pas été transposé intégralement. Ce qui caractérise le système c'est que les huissiers de justice sont astreints à un certain nombre de standards que préconise l'UIHJ et qui ont été repris par la recommandation 17* ».

C'est à l'issue de plus de deux heures d'échanges intenses qu'a été abordée l'idée d'organiser début 2007 à Zagreb une conférence internationale sur la profession, sous l'égide de l'UIHJ. « *On ne peut pas évoluer dans un pays sans qu'il y ait un concours entre les juges, les hommes politiques et les professeurs d'université. Notre démarche est de mettre à votre service nos compétences, avec la possibilité d'entrer dans notre organisation* », a indiqué pour conclure le président Isnard au professeur Uzelac, lequel s'est déclaré enthousiasmé par cette nouvelle opportunité.

Le feu vert des autorités

Malgré un emploi du temps extrêmement chargé, Mme Snježana Bagić, secrétaire d'Etat a pris le temps de recevoir la délégation de l'UIHJ. Francis Guépin a présenté un large exposé sur le statut de l'huissier de justice français, axé notamment sur l'indépendance de l'huissier de justice, la responsabilité, la discipline, la compétence générale et la formation. Un nombre très important de notes ont été prises par Mme Bagić. A l'issue de l'entretien, la secrétaire d'Etat a été sollicitée à l'effet de savoir si le ministère de la Justice était disposé de coopérer pour la mise en place d'un séminaire de droit comparé à Zagreb, au printemps 2007. Mme Bagić a alors montré son attachement à cette mise en place, avec l'Université de Zagreb.

Nul doute que ce séminaire marquera la première pierre d'une prochaine et fructueuse coopération entre l'UIHJ et le ministère de la Justice de Croatie.

Contact mission of the UIHJ in Croatia from the 10 to July 13, 2006

With the assistance of the French Embassy in Zagreb, a delegation of the UIHJ led by its president, Jacques Isnard, went to the Croatian capital from the 10 to July 13, 2006 and met with high representatives of the ministry of Justice, judges and academics.

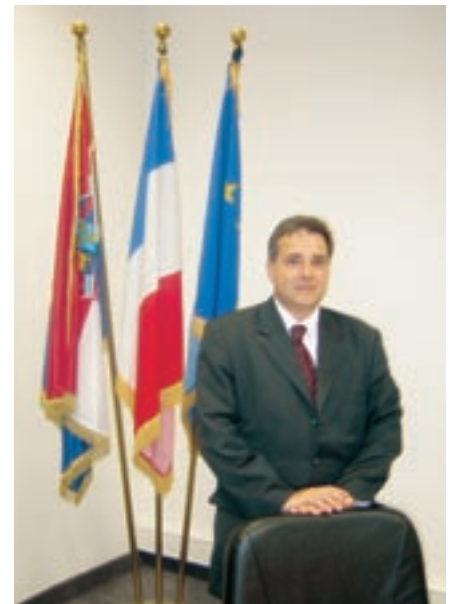
A mission made possible by the French embassy in Croatia

Croatia is at an important stage of its history. It hopes to join in the next years the European Union, after Bulgaria and Romania. Many reforms are currently in hand. A permanent delegation of the European Commission is in station in Zagreb to assist the country in the reforms and to follow the — bulky — specifications that Croatia must fulfil as regards criteria of adhesion.

The Commission has the eyes riveted on the "justice" panel which is regarded as essential. There are currently no judicial officers as such in Croatia. Enforcement of court decisions are carried out under the supervision of the judge. A report on the backlog of cases of the Croatian jurisdictions was drawn up in spring 2006 by Lisa Lou Wipf, from the promotion of the French National School of Magistrates, within the framework of the external training course at the Legal Institution carried out with the French embassy in Zagreb. This report gives an account on a worrying number of backlogs of cases within the jurisdictions of the country. This backlog reached the record level of more than 1,4 million in 2004. Almost half of the files relates to enforcement. And this number is on the increase...

In this context, the UIHJ decided to send a mission of information and contact in Croatia. Thanks to the effectiveness and the support of the French embassy in Croatia, meetings with the highest authorities (ministry for justice, magistrates, professor of Law) could quickly be set up.

Son excellence François Saint-Paul, ambassadeur de France en Croatie
His excellency François Saint-Paul French Ambassador in Croatia





The delegation of the UIHJ was led by its president, Jacques Isnard, and included Francis Guépin, member of the board, and Mathieu Chardon, 1st secretary.

The goal fixed by the delegation was primarily to make contacts in order to prepare an international information conference on the profession and to outline the premises of cooperation. This mission was accomplished beyond all hopes.

High Judges in favour of the implementation of a body of independent judicial officers

During a meeting at the French embassy with the French ambassador François Saint-Paul, the situation was outlined with Michel Iogna-Prat, Judge, resident twining adviser and Caroline Socié, European and administrative co-operation administrator. Jacques Isnard cordially thanked the ambassador to have personally taken care of the good implementation of the mission. The president of the UIHJ indicated that the contacts thus made at the highest level would make it possible for the UIHJ to save a precious time in the making of a co-operation between our organization and the Croatian authorities.

The first meeting had been fixed by the president of the Supreme Court, Branko Hrvatin, in the superb buildings of this institution. The delegation of the UIHJ was accompanied by Mr. Philippe Dorcet, France's "Connection" Judge in Croatia and in this area of Europe, and Caroline Socié.

During the first exchanges, president Isnard thanked Mr. Hrvatin for the great honour of meeting the UIHJ. It quickly proved that the president of the Supreme Court was familiar to both the judicial officers and our organization, as the various documents which were present in his office showed. Mr. Hrvatin described the visit of the UIHJ in Croatia as "well-timed".

Jacques Isnard mentioned the recommendation Rec (2003) 17 of September 9, 2003 of the Committee of the Ministers of the Council of Europe to the Member States on enforcement, adopted naturally by Croatia. The president of the UIHJ also pointed out that 17 of the 25 Member States of the European

Union exert today the profession in a liberal form and that countries as Germany have unrelentingly moved towards this status.

Mr. Hrvatin specified that he considered that justice is given, not with the judgment, but once the decision is finally carried out. "I always say that it is necessary to implement the European standards. That would be a good thing to found an independent and professional profession, having a certain influence. We certainly will proceed in this way. Your experiment will be very invaluable and it is with great pleasure and a great interest that I listen to you" declared the president of the Supreme Court, resolutely on the same wavelength as the delegation of the UIHJ.

President Isnard said he was confident in the future by announcing that he wished that Croatia would quickly join the UIHJ. The president of the Supreme Court immediately adhered to this declaration. "That certainly will occur. If that already occurred with the other Member States, there is no reason that that does not occur with Croatia" he entrusted the delegation.

After this first promising meeting, the delegation, still accompanied by Mr. Dorcet and Ms Socié, went to the head office of the Court of Appeal of Zagreb, where it lengthily could discuss with Mr. Duro Sessa, judge, president of the Association of the Croatian judges.

In his general presentation, Jacques Isnard declared that the UIHJ makes contacts with the countries which are not members of the European Union, with an aim of working from the point of view of the creation of a body of European judicial officers. "Our goal is not to give precise orientations but to give indications to expose what is the international context, each country being free to choose the system which is appropriate for it. We would like to associate Croatia with the development of the reflections which we carry out for the installation of a more effective justice" declared president Isnard.

Francis Guépin then presented the broad outlines of the occupation of judicial officer such as it exists today in most of the European Union, as well as in Bulgaria and Romania, in particular through the French model. Like Mr. Hrvatin, Mr. Sessa appeared to be well acquainted with the matter, to the great satisfac-

M. Duro Sessa, président de l'Association des juges croates (President of the Association of Croatian Judges), & Jacques Isnard

De droite à gauche – From right to left:

Francis Guépin, Jacques Isnard, Branko Hrvatin, Philippe Dorcet, Mathieu Chardon, Caroline Socié





Michel Iogna-Prat, Conseiller résident jumelage, Twinning resident advisor

tion of the delegation. He decided in favour of the creation of a body of independent judicial officer. "Personally, I am in favour of this idea to discharge Croatian justice and the Croatian jurisdictions from things that does not concern the work of the judge, in particular the execution of the decisions of court", he said.

An academic bridge between Croatia, the Council of Europe and the UIHJ

The third meeting of the mission of the UIHJ was held within the premises of the French embassy, still with the effective assistance of Ms Socié. Alan Uzelac is well-known to the UIHJ. Professor of law at the University of Zagreb, he is also a member of the Commission for the efficiency of justice (CEPEJ) of the Council of Europe. For this reason, he took part in the development of the famous recommendation Rec (2003) 17 on enforcement. He also participates in expertise missions for the Council of Europe, several of them having been accomplished with Mathieu Chardon. Professor Uzelac had also intervened at the end of 2002, in the Sorbonne (Paris, France), within the framework of the European Meetings of procedures organized by the French National School of Procedure. It was thus more of a cordial meeting than a simple contact-making meeting to which the participants were invited.

Nevertheless, the subject of the efficiency of justice in Croatia, the reduction of backlogs of the cases in front of the jurisdictions and the enforcement of court decisions quickly directed the debates towards more important matters. Professor Uzelac regretted the general absence of knowledge concerning the enforcement of court decisions in Croatia. "There is a general ignorance regarding the options and the



De droite à gauche – From right to left : Francis Guépin, Caroline Socié, Snježana Bagić, Jacques Isnard, Philippe Dorcet

existing models" he indicated. He then insisted on the model role of the French judicial officer: "All that can help us to make the enforcement more effective will be of a great help. I think that we have many things to learn from the French model. This model was largely included in the European Union. Few people know here that the judicial officer from the French mould is honourable and is well remunerated, that he is a professional very well trained, qualified and well respected, like Judges or lawyers. This model should be put on the agenda, with other models, in order to make a decision".

For his part, president Isnard indicated that he perfectly understood that there are reserves on the absorption in a country of a profession which does not exist. "Nevertheless, he continued, the advantage of our organization is that its embraces a broad sight. In the European Union, on 25 countries, 17 have adopted a liberal system. There is no case where a country retrogressed. In Bulgaria and Romania, the liberal system is already set up. Each country arranged the liberal system resulting from the French model. This system was the first there, but it was not transposed completely. What characterizes the system is that the judicial officers are compelled with a certain number of standards which the UIHJ recommends and which were taken again by recommendation 17".

After more than two hours of intense exchanges, came the essential idea to organize at the beginning of 2007 in Zagreb, an international conference on the profession, under the care of the UIHJ. "One cannot evolve in a country without there being a contest between the judges, politicians and professors of university. Our step is to put at your service our competences, with the possibility of entering

our organization", indicated to conclude president Isnard with professor Uzelac who declared himself very enthusiastic about this new opportunity.

Green light of the authorities

In spite of an extremely booked agenda, Mrs Snježana Bagić, Secretary of State, took some time to meet the delegation of the UIHJ. Francis Guépin made a broad présentation of the statute of the French judicial officer, centred in particular on the independence of the judicial officers, of their liability, their discipline, their general competences and training. A very significant number of notes were taken by Mrs Bagić. At the end of the meeting, the Secretary of State was asked whether the ministry of Justice would be willing to cooperate for the organization of a seminar of comparative law in Zagreb, next spring. Mrs Bagić then showed her attachment to this conference with the University of Zagreb.

There is no doubt that this seminar will mark the first stone of a future and profitable co-operation between the UIHJ and the ministry of Justice of Croatia.

*La place du Ban-Jelacic (place centrale) à Zagreb
The Central place of Zagreb (Place of the Ban-Jelacic)*

